

Annonces légales

Avis de clôture de liquidation



SCIRASEMUR Capital 7 690 euros 7 RUE MOZART 38360 SASSENAGE RCS Grenoble 442 276 598 - CLÔTURE DE LIQUIDATION AGO 30/09/2021. Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur. Clôture de liquidation. Mention RCS GRENOBLE

SAGITTALE /SAS en liquidation au capital de 10 000 euros / Siège social : 16 rue Alphonse ALLAIS / 38400 - SAINT MARTIN D'HERES / Siret : 814 098 687. Par décision du 24 novembre 2021, les associés, après avoir entendus le rapport du liquidateur, Mme Antonina FALCO demeurant 16 rue Alphonse ALLAIS / 38400 - SAINT MARTIN D'HERES ont approuvé les comptes de liquidation, ont constaté l'insuffisance d'actif, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 24 octobre 2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Grenoble.

Pour avis. Le liquidateur

CIF, SCI au capital de 152 296,57 euros - Siège social : 128 PLACE DE BELLEDONNE, 38410 CHAMROUSSE - RCS de GRENOBLE 387 764 335 - L'assemblée générale extraordinaire du 25/11/2021 a décidé la dissolution de la société à compter du 25/11/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame HOURS ISABELLE, demeurant 128 PLACE DE BELLEDONNE, 38410 CHAMROUSSE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.

HOURS ISABELLE

O'ZEN INSTITUT Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1 000 Euros Siège social : 17 Avenue Henri Wallon 38130 ECHIROLLES RCS GRENOBLE 852 282 649
Par décision du 26 septembre 2021 l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :
- approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de GRENOBLE et mention faite au RCS GRENOBLE.

Avis de cession de fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 04/08/2021 enregistré le 06/08/2021 au SIE de VIENNE, dossier N° 2021 00040771, référence N°3804P05 2021 A 01321. **LEAF SAS** au capital 1 000 euros, 7 Rue Vaucanson, 69150 DÉCINES-CHARPIEU, 823 243 704 au RCS de LYON, a cédé à

LE CALYPSO

SAS au capital 1 000 euros, 34 rue de la Liberté, 38230 PONT-DE-CHÉRY, 900 415 779 au RCS de VIENNE, un fonds de commerce de salon de thé oriental, glacier, pâtisserie, petite restauration rapide et légère, café.sis et exploité 34 rue de la liberté, 38230 PONT-DE-CHÉRY comprenant les éléments incorporels: clientèle et achalandage, droit au bail et les éléments corporels : agencements des locaux, matériel et mobilier commercial moyennant le prix de 21 000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 04/08/2021. Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : Le Calypso, 34 Rue de la liberté, 38230 PONT-DE-CHÉRY.

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Aux termes d'un acte reçu par Me CASTETS, notaire à GRENOBLE le 26 octobre 2021, il a été procédé au dépôt au rang de ses minutes du testament en date du 10 janvier 2017 de Mme Teresa TARANTINI, veuve de Pasquale FERRANTE, demeurant à GRENOBLE (38000) 19 rue Gaston Letonnelier, née à CORATO (Italie) le 7 mars 1934, décédée à LA TRONCHE le 9 avril 2021. Suivi d'un acte de notoriété constatant la dévolution successorale reçu par Me CASTETS le 26 novembre 2021.

Et d'un acte complémentaire au PV de dépôt de testament susvisé reçu par le même notaire le 26 novembre 2021, aux termes duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine compte tenu du caractère du legs et de l'absence d'héritier réservataire. Les oppositions pourront être formées auprès de Me CASTETS notaire associé à GRENOBLE (38000) 1 rue Philis de la Charce, chargé du règlement de la succession.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Avis d'aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Corinne SEMPERE, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « LEXGROUP MONTBONNOT SAINT MARTIN », titulaire d'un Office Notarial à MONTBONNOT SAINT MARTIN, 55 rue Blaise Pascal, CRPCEN 38193, le 18 novembre 2021, Monsieur Philippe JACON, Directeur Général, et Madame Véronique VADON, sans profession, demeurant ensemble à MEYLAN (38240) 7 B chemin de la ville.

Monsieur est né à ROANNE (42300) le 23 avril 1959,

Madame est née à ROANNE (42300) le 12 mai 1958.

Mariés sous le régime de la séparation de biens défini par les articles 1536 et suivants du Code civil contenant société d'acquêts, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Stéphane ROLLOT, notaire à GRENOBLE, le 22 décembre 2016, Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité Française.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial par l'adjonction d'une clause de préciput.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier à Maître Corinne SEMPERE, notaire à MONTBONNOT SAINT MARTIN, 55 Rue Blaise Pascal.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de leur aménagement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour Insertion

Me Corinne SEMPERE

Confiez-nous la publication de vos annonces légales

annoncelegale@terredauphinoise.fr
Bouclage le mardi 12 h - Parution le jeudi

SIMPLE - RAPIDE

EXPERTISE-COMPTABLE / Neuf experts-comptables de plus en Isère.

Prestations de serment pour neuf nouveaux experts-comptables isérois

Après une première prestation de serment en octobre dernier, les salons de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon ont accueilli, mercredi 24 novembre, une nouvelle cérémonie

de prestation de serment. En effet, au vu du contexte sanitaire, aucune prestation n'avait pu être organisée en 2020.

Les 56 nouveaux professionnels inscrits au Tableau de l'Ordre des experts-comptables Auvergne-Rhône-Alpes ont prêté serment devant leurs familles, les personnalités régionales et les élus de la profession.

En présence de Lionel Canesi, président du Conseil Supérieur de l'Ordre et d'Odile Dubreuil, présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Auvergne-Rhône-Alpes, la prestation de serment a été parrainée par Virginie Boissimon-Smolters, CEO et directrice générale de MyFormality.

La prestation de serment est un temps fort dans la vie d'un expert-comptable qui marque la fin de huit années d'études sanctionnées par la réalisation d'un mémoire.

Les 18 femmes et 38 hommes, composant cette promotion ont juré solennellement « d'exercer leur profession avec conscience et probité, de respecter et



faire respecter les lois dans leurs travaux ».

Ils rejoindront les 2 500 professionnels présents sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, et interviendront auprès des chefs d'entreprise pour les accompagner et leur apporter une expertise, notamment dans les matières comptables et fiscales, et les conseiller en matière de gestion dans tous les domaines et à chaque étape de la vie de leur entreprise. Répartition Homme/Femme et par département

- Ain : 3 (1 femme / 2 hommes)
- Allier : 1 (1 femme)
- Drôme : 5 (2 femmes / 3 hommes)
- Isère : 9 (3 femmes / 6 hommes)
- Loire : 8 (3 femmes / 5 hommes)
- Haute-Loire : 1 (1 homme)
- Puy-de-Dôme : 2 (2 hommes)
- Rhône : 16 (4 femmes / 12 hommes)
- Savoie : 3 (2 femmes / 1 homme)
- Haute-Savoie : 8 (2 femmes / 4 hommes) ■

Permanences de décembre

Services juridiques Chambre d'agriculture (prestations payantes sur rendez-vous)

Domaines	Juristes	Contact/RDV	Permanences téléphoniques
Fiscalité, GAEC, Sociétés....	Marion Charpentier	04 76 20 68 10	
Droit rural, fermages, Servitudes...	Bernard Navet	04 76 20 67 33	Lundi et vendredi

CER France Isère (prestations payantes sur rendez-vous)

Bureaux	Téléphone	Jours de permanences	Juriste
Beaurepaire	04 76 20 68 76	15 décembre	Vincent schneider
Chatte	04 76 20 68 63	16 décembre	Claire Brenon
Echirolles	04 76 20 67 61	14 décembre	Estelle Ehrström
La Tour-du-Pin	04 76 20 68 76	16 décembre	Vincent Schneider
Saint Etienne-de-Saint-Geoirs		13 décembre	Marie-Eve Miranda-Hoelt
Moirans		13 décembre	Claire Brenon
Le Cheylas		13 décembre	Estelle Ehrström
Villemoirieu (anciennement Crémieu)	04 76 20 68 76	16 décembre	Marie-Léonie Ferre-Sauvage